

Compte-rendu du conseil d'administration de l'ASL du 09.05.2017

Personnes présentes

Jean-Claude Levern Président
Françoise Leclerc Trésorière
Georges Sueur Secrétaire
Christine Roumilhac.... .Secrétaire adjointe
Jean-Claude Miremont Membre
Daniel.Lecluze..... Membre
Yvain Blachère..... Membre

Absent excusé

Jean-Baptiste Forel Membre

Points examinés

. Rappel-C. R de la réunion du 24.avril à la mairie

Cette réunion avait été programmée par B Palewski pour discuter avec l'ASL de l'évolution des statuts, de la comptabilité et de de la musculation.

Y étaient présents JC Levern, D Lecluze, Y Blachère, B Palewski et E. Lemayrie.

Suite à celle-ci et après discussion avec le C A, il a été décidé :

.- afin de répondre aux souhaits de la mairie de participer au conseil d'administration de l'ASL, que les statuts soient modifiés concernant l'intégration de 2 membres de droit nommés par le conseil municipal, étant bien spécifié qu'ils n'auront qu'un rôle consultatif sans droit de vote.

Pour cela il faudra par conséquent prévoir que la prochaine assemblée générale ordinaire soit suivie (ou précédée) d'une assemblée générale extraordinaire pour entériner le vote de ces statuts modifiés.

La discussion sur les autres points évoqués a été reprise lors de notre conseil de ce 09 mai, soit :

. PEJ

Pour répondre à la connaissance et aux besoins du PEJ lancé par la commune, nous devons intégrer une colonne supplémentaire dans les documents fournis en fin d'année par les différentes sections de l'ASL, indiquant le nombre d'adhérents et de licenciés de **18 à 25 ans**.

Ceci permettra par une comptabilité plus précise des adhérents dans le bilan comptable sans travail complémentaire pour Françoise Leclerc, par une simple règle de trois, de connaître proportionnellement par section et globalement les recettes et dépenses faites pour les jeunes et d'afficher **les tableaux «réalisation» des sections concernées avec détails des postes.**(exemple Handball, football, tennis, gym plurielle.....)

Musculation

Afin de répondre à la demande de mise en place d'un statut d'auto entrepreneur pour Rémy, professeur de musculation, **J C Levern a élaboré un exemple de convention** écrite qu'il nous a présenté et doit débattre avec le président de la musculation.

De là, une discussion s'est engagée entre les membres du CA sur la somme à allouer de 30 € qui serait versée par adhérent à la section musculation pour sa gestion, soit (2.400 € pour 80 adhérents), somme que nous proposons de minorer.

Son salaire annuel sur cette base pourrait être: $270,00 \text{ €} \times 80 \text{ adhérents} = 21.600,00 \text{ €}$, moins les charges, environ 5.400,00 € mais plus le coaching, le tout sur 43 heures

Or cela semble trop important, face aux dépenses annuelles de cette section. Selon un rapide calcul fait par F. Leclerc, les dépenses de cette section s'élèveraient à 1.000,00 € annuels. Par voie de conséquence, la somme de 270,00 € versée au professeur par adhérent pourrait être revue à la hausse et ainsi permettre de stabiliser ou augmenter son salaire en fonction des inscriptions qu'il doit décrocher. A revoir ultérieurement selon la situation.

De même devront être mentionnées dans cette convention, la possibilité de proposer par Rémy des heures de coaching. Les horaires d'ouverture, tarifs et conditions devront être définis et affichés.

CNDS°

Françoise Leclerc nous informe que le dossier de la section Tennis sur le « sport féminin » est parti. Il faut maintenant attendre.

PASS'SPORT

J C Levern, à la demande de la mairie, a fait parvenir à chaque section une fiche sur les pass'sport 2016-17. Cette formule permet à un enfant de pratiquer à l'essai une ou trois activités sportives de son choix, afin de comptabiliser le nombre d'inscrits par cette voie.

Le résultat est : 35 demandes et 7 inscrits (hors judo).

Dossier retraite Daniel Lecluze

Daniel Lecluze rappelle sa situation et demande de nouveau que son problème de perte de revenus de sa pension de retraite soit abordé. Il souhaite que son dossier avance et laisse entendre que sans réponse, il se verrait dans l'obligation juridique de mener une action auprès des services agréés.

De là, deux problèmes

Il y avait un dysfonctionnement sur sa retraite complémentaire (Humanis). Ce point s'arrange et l'ASL n'est pas en cause.

En revanche, il dit que malgré ses questions posées et explications, il n'a toujours aucune réponse écrite de l'ASL, concernant la diminution de retraite qui lui est versée. Selon lui, ce serait une erreur de déclaration de l'ASL lors des déclarations de salaires qui remonterait à l'année 1.999.

Estimant le préjudice actuel qu'il subit, il a fait le calcul suivant en partant de l'âge de vie moyen de 80 ans pour les hommes et demande à l'ASL par un accord à l'amiable, une indemnisation de compensation de 19.000,00 €.

J C Levern en a pris bonne note mais dit ne pas comprendre «**son**» calcul et delà la somme demandée. Il propose d'en discuter «chiffres à l'appui »

Le C A est étonné de cette situation et s'oppose formellement pour le moment à un quelconque accord financier avec D. Lecluze sans en connaître réellement l'historique, les raisons administratives constatées de cette erreur, la réalité de ce constat et de ce non versement de retraite.

Nous demandons à J C Levern avant tout contentieux, de faire un point sérieux de ce dossier et de se rapprocher de la mairie qui gérait et effectuait semble-t-il les bulletins de paie à cette époque, ainsi que de son service juridique.

Il faut donc ici dans un premier temps faire une mise à plat de ce dossier. Une réunion de travail a été programmée dans ce sens, ce vendredi 12 mai à 15h00 entre J C Levern, F Leclerc et D Lecluze.

Prochaine réunion du C A

Date retenue le mardi 06 juin à 17h45

Le Président
Jean-Claude Levern

Le Secrétaire
Georges Sueur, assisté de Christine Roumilhac